



## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECRESNES SEANCE DU 10 AVRIL 2015

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 FEVRIER 2015

#### **Présents :**

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme I. LAFON, M. Jacques LOCHON, Mmes Françoise VILLA, Maryse VOLANTE, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mrs André ARDIOT, Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEMBault, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. MICHEL PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mme Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, M. René-Jean Cullier de Labadie, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD

#### **Absents représentés :**

Madame Catherine CASIER représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX,  
Monsieur Thierry DEBARRY représenté par Monsieur Jacques LOCHON,  
Madame Martine BILLET représentée par Madame Jeannine MAILLET,  
Madame Annie-France VIDON représentée par Monsieur René-Jean Cullier de Labadie.

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose de retirer à l'ordre du jour la délibération n°3 et la reporter au prochain conseil municipal.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2014**

Monsieur Cullier de Labadie apporte une modification à effectuer à la page 8 du procès-verbal : « écrire Bois-Prie-Dieu au lieu de Bois d'Auteuil ». Il souhaite aussi que les questions posées par l'opposition soient écrites dans le procès verbal.

#### **APPROBATION DES DECISIONS**

Monsieur Cullier de Labadie demande si certains arrêtés spécifiques correspondant aux biens publics peuvent être présentés au niveau du conseil.

Monsieur le Maire prend note.

#### **MUNICIPALITE**

#### **DELIBERATION N° 2015-01 - ELECTION D'UN NOUVEAU MAIRE-ADJOINT**

Monsieur le Maire présente la délibération.

Monsieur Cullier de Labadie indique que Villecresnes Avenir ne souhaite pas prendre part au vote car il trouve discourtois par rapport à l'Article 2 de ladite délibération de nommer Monsieur Thierry DEBARRY. L'opposition aurait souhaité que Monsieur le Maire demande si d'autres candidats se présentaient.

Monsieur Fabre déplore l'absence de Monsieur Thierry DEBARRY qui se présente à un poste de Maire-Adjoint.

Des bulletins sont distribués pendant la séance pour effectuer l'élection de Monsieur Thierry DEBARRY.

Monsieur le Maire désigne deux scrutateurs : Messieurs Jacques LOCHON et Daniel SCHREIBER.

*Monsieur le Maire déclare Monsieur Thierry DEBARRY élu Maire-Adjoint.*

*Monsieur le Maire présente la nouvelle conseillère municipale Madame Denise DAVID et la délibération.*

Le Conseil municipal;

Vu la délibération n° 2014-030bis du Conseil Municipal du 29 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints au Maire à huit ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2014 – 047 du 15 avril 2014 constituant les différentes commissions municipales ;

Vu la délibération n° 2014 – 035 du 15 avril 2014 relative à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du Syndicat Intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes ;

Vu le courrier du Directeur Départemental des Finances Publiques du 23 décembre 2014 actant la nomination du 8<sup>ème</sup> maire-adjoint en tant que commissaire suppléant ;

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,

Il est proposé au Conseil Municipal :

### **23 VOIX POUR – L'OPPOSITION N'A PAS PRIS PART AU VOTE**

**Article 1** : Elire un nouvel adjoint au Maire et de décider qu'il occupera le huitième rang dans l'ordre du tableau,

**Article 2** : Propose la candidature de Monsieur Thierry DEBARRY,

**Article 3** : Procède à l'élection du huitième adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue,

Le vote à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Résultat du vote : Monsieur Thierry DEBARRY a été élu par 23 voix

Monsieur Thierry DEBARRY est élu.

**Article 4** : Décide que le huitième adjoint siègera à la même commission que son prédécesseur :

La commission Sport en tant titulaire n° 1 ;

**Article 5** : Dit que le huitième adjoint siègera en tant que Titulaire n° 1 au Syndicat Intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes comme son prédécesseur ;

**Article 6** : Dit que le huitième adjoint siègera en tant que commissaire suppléant à la Commission Communale des Impôts Directs ;

**Article 7** : Mandate le Maire pour transmettre un double du tableau au représentant de l'Etat dans le département, conformément aux dispositions de l'article R2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **DELIBERATION N° 2015-02 - PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le Maire présente la délibération.

*Monsieur Fabre apporte des remarques sur cette délibération. Il trouve que les éléments indiqués sur cette dernière sont très administratifs et pas très objectifs pour prendre une décision. Le groupe Villecresnes Avenir va s'abstenir sur le vote de cette délibération.*

Le Conseil municipal;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi du 26 janvier 1984, article 34, stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° et modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux;

Vu la nécessité pour la Direction des Ressources Humaines de faire face à un retard important dans le traitement des dossiers de carrière accumulé depuis plusieurs années, de procéder à des régularisations de carrière et de mettre à jour les dossiers individuels des agents;

Vu l'impossibilité pour l'équipe en place d'assurer ces régularisations et mises à jour en plus de la charge de travail quotidienne au vue de son effectif;

Vu que cette charge de travail est estimée à un poste à temps complet sur une durée de 6 mois;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré;

### **PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSEPTIONS**

**Article 1 :** Décide de la création d'un emploi, non permanent, pour accroissement temporaire d'activité à temps complet au tableau des effectifs :

Grade	Nombre de postes non permanents actuels	Nombre de postes non permanents à créer	Nombre de postes non permanents après création
Rédacteur	0	1	1

**Article 2 :** Précise que la rémunération sera celle afférente au grade précisé à l'article 1.

**Article 3 :** Précise que les crédits nécessaires ont été prévus dans le budget de l'exercice 2015.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

### **DELIBERATION N° 2015-03 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA REORGANISATION DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire présente la délibération.

*Monsieur FABRE souhaite donner des explications sur cette délibération. Il indique que la commune de Villecresnes est une ville d'environ 10.000 habitants et que celle-ci est en pleine croissance. Il y a de très nombreux projets qui existent (Groupe scolaire, le Bois Prie Dieu, l'aménagement du Bois d'Auteuil, les logements sociaux), la nécessité d'un nouveau contrat régional, un certain nombre de choses qui sont nécessaires pour tenir l'objectif de 30% sur tout ce qui est subventions. Tout ceci n'est pas du ressort d'un Directeur des Services Techniques déclassé.*

*Nous sommes aujourd'hui amenés à délibérer sur une modification de poste alors que trois maires successifs ont fait le choix d'un poste de Directeur des Services Techniques au niveau ingénieur et cela était totalement fondé. La création d'un poste d'ingénieur principal pour occuper un poste à l'hygiène et aux conditions de travail est disproportionnée. Serait-ce même conforme à la gestion des ressources humaines.*

*Cette délibération apparait comme un aboutissement d'une volonté d'attaquer une personne de la part d'une hiérarchie qui du reste est contestée par beaucoup. Enfin, dans cette délibération n'apparait pas l'avis du CTP, nous vous demandons de bien vouloir nous le communiquer. Tout ceci fait que cette délibération qui nous est présentée et proposée ce soir ne peut amener de la part de notre groupe qu'un vote résolument contre.*

*Monsieur le Maire souhaite avoir des précisions sur l'argumentaire de Monsieur FABRE « attaquer une personne par une hiérarchie contestée par beaucoup ».*

*Monsieur FABRE ne souhaite pas apporter plus de précision disant qu'il n'est pas dans le cadre d'un conseil municipal de nommer des personnes mais de parler d'une organisation.*

Monsieur le Maire explique que le niveau du poste proposé est tout à fait de nature à suffire aux travaux qui sont nécessaires même avec un accroissement de la population et estime n'être pas tenu par la conduite des trois maires précédents.

Monsieur le Maire indique de plus que la nouvelle affectation de la personne qui était en charge des services techniques requiert beaucoup de réflexions, une grande expérience des risques de l'entreprise et au niveau des services techniques, des capacités de rédaction qui sont tout à fait du niveau d'un ingénieur. Cette nouvelle affectation paraît tout à fait cohérente avec le niveau de la personne.

Monsieur FABRE demande à Monsieur le Maire, quel a été l'avis du CTP?

Monsieur le Maire lui répond que celui-ci a été favorable à l'unanimité.

Le Conseil municipal;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n° 90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux;

Considérant la strate de la commune, il convient de supprimer le poste de Directeur Adjoint des Services Techniques et de requalifier le poste de Directeur des Services Techniques au grade de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe;

Considérant les besoins de la commune et la nécessité de respecter et mettre en œuvre la réglementation liée à la sécurité, à l'hygiène et aux conditions de travail, il convient de créer un poste de chargé de missions placé auprès de la Direction générale des services au grade d'ingénieur principal;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique consulté le 12 février 2015;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré;

**PAR 23 VOIX POUR ET 6 CONTRE**

**Article 1 :** Décide de la modification du tableau des effectifs comme suit :

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Directeur adjoint des services techniques	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0	TC
Directeur des services techniques	Ingénieur principal	A	1	0	TC
Directeur des services techniques	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	0	1	TC
Chargé de mission	Ingénieur principal	A	0	1	TC

**Article 2 :** Précise que la rémunération sera celle afférente aux grades précisés à l'article 1.

**Article 3 :** Précise que les crédits nécessaires ont été prévus dans le budget de l'exercice 2015.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

**DELIBERATION N° 2015-04 - PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

Monsieur le Maire présente la délibération.

*Monsieur FABRE ne veut pas revenir sur les considérants de cette délibération qui pourraient être blessants pour le personnel communal mais laisse l'entière responsabilité à la personne qui la rédige.*

*Monsieur FABRE s'étonne malgré tout du 1<sup>er</sup> considérant dont il redonne lecture. Toute collectivité a obligation de garder les délibérations en archivage. Il ne voit pas pourquoi les archives auraient disparu, et quand bien même, la préfecture a tous les doubles des délibérations. Par ailleurs, le service Ressources humaines a tout l'ensemble des éléments concernant les emplois de la collectivité. Cette délibération présentée et proposée est assez étonnante.*

*Monsieur le Maire fait part lui aussi de sa surprise d'avoir trouver au niveau de ce service une situation aussi catastrophique. Il précise qu'il avait deux solutions pour remédier à cette problématique :*

- *la première, la recherche de tous les documents dans les archives depuis des années,*
- *la seconde, celle de repartir avec une situation nette avec l'ensemble des postes existants aujourd'hui.*

*Monsieur FABRE explique à Monsieur le Maire que ses réponses sont contraires aux considérants. Monsieur FABRE indique que ce n'est pas sur une période de six ans mais depuis la création de la commune, donc que la réponse de Monsieur le Maire est partisane.*

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la difficulté à retrouver la totalité des délibérations prévoyant les créations et les suppressions de postes de la collectivité,

Considérant l'impossibilité de retracer cet historique, il convient de repartir des postes existants et connus de l'autorité territoriale en exercice,

Considérant qu'il convient d'adopter le tableau des effectifs présenté ci-après comme élément constitutif des postes de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les postes n'y figurant pas étant considérés comme supprimés,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique consulté le 12 février 2015;

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE VILLECRESNES AU 01/01/2015**

GRADE	POSTE PERMANENT	POSTE NON PERMANENT	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>Cadre d'emplois : Attachés</b>			
Attaché	6	0	6
<b>Cadre d'emplois : Rédacteurs</b>			
Rédacteur principal de 1ère classe	1	0	1
Rédacteur	2	0	2
<b>Cadre d'emplois : Adjoint administratifs</b>			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	4	0	4
Adjoint administratif de 1ère classe	2	0	2
Adjoint administratif de 2ème classe	3	0	3
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>18</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
<b>Cadre d'emplois : Animateurs</b>			
Animateur principal de 1ère classe	1	0	1
Animateur principal de 2ème classe	1	0	1
<b>Cadre d'emplois : Adjoint d'animation</b>			
Adjoint d'animation de 1ère classe	1	0	1
Adjoint d'animation de 2ème classe	22	0	22
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>			<b>25</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
<b>Cadre d'emplois : Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques</b>			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	0	1
<b>Cadre d'emplois : Adjoint du patrimoine</b>			
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2	0	2
<b>TOTAL FILIERE CULTURELLE</b>			<b>3</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
<b>Cadre d'emplois : Médecins</b>			
Médecin de 2ème classe	1	0	1
<b>Cadre d'emplois : Infirmiers en soins généraux</b>			
Infirmier en soins généraux classe normale	1	0	1
<b>Cadre d'emplois : Educateurs de jeunes enfants</b>			
Educateur de jeunes enfants	2	0	2
<b>Cadre d'emplois : Auxiliaires de puériculture</b>			

Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	2	0	2
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	4	0	4
<b>Cadre d'emplois : Agents sociaux</b>			
Agent social de 1ère classe	2	0	2
Agent social de 2ème classe	4	0	4
<b>Cadre d'emplois : Agents spécialisés des écoles maternelles</b>			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1	0	1
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	2	0	2
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			<b>19</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
<b>Cadre d'emplois : Agents de police municipale</b>			
Brigadier chef-principal	2	0	2
Gardien	2	0	2
<b>TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			<b>4</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
<b>Cadre d'emplois : Educateurs A.P.S.</b>			
Educateur des APS	1	0	1
<b>Cadre d'emplois : Conseillers A.P.S.</b>			
Conseiller APS	1	0	1
<b>TOTAL FILIERE SPORTIVE</b>			<b>2</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>Cadre d'emplois : Ingénieurs</b>			
Ingénieur principal	1	0	1
<b>Cadre d'emplois : Techniciens</b>			
Technicien principal de 1ère classe	2	0	2
Technicien principal de 2ème classe	1	0	1
Technicien	1	0	1
<b>Cadre d'emplois : Agents de maitrise</b>			
Agent de maitrise principal	2	0	2
<b>Cadre d'emplois : Adjointes techniques</b>			
Adjoint technique principal de 1ère classe	7	0	7
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	0	3
Adjoint technique de 1ère classe	7	0	7
Adjoint technique de 2ème classe	63	1	64

<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>88</b>
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			
<b>Cadre d'emplois : Directeurs généraux des services des communes de + 2 000 hab. (et adjoints)</b>			
Directeur général des services des communes de 2.000 à 10.000 hab.	1	0	1
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>			<b>1</b>
<b>CONTRATS DE DROIT PRIVES</b>			
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)		2	2
<b>TOTAL CONTRATS DE DROIT PRIVES</b>			<b>2</b>

<b>TOTAL EFFECTIF TOUTES FILIERES CONFONDUES</b>	<b>162</b>
--	------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré;

**PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSEPTIONS**

**Article 1 :** Décide de l'adoption du tableau des effectifs présenté ci-dessus.

**Article 2 :** Précise que les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du Centre de gestion de la petite couronne.

**DELIBERATION N° 2015-05 - PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU SERVICE ENFANCE**

Monsieur le Maire présente la délibération.

*Monsieur FABRE indique que c'est une délibération présentée et proposée dans la logique de celles qui ont été énoncées ce soir.*

*Monsieur le Maire confirme l'avis favorable à l'unanimité par le CTP.*

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi du 26 janvier 1984, article 34, stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux;

Considérant la convention signée en date du 4 septembre 2012 entre La Poste et la commune de Villecresnes prévoyant l'accueil des enfants de postiers dans le cadre de séjours organisés par le service Enfance de la Ville ;

Considérant la reprise du personnel de La Poste pour assurer cette mission ;

Considérant le courrier en date du 28 mai 2014 dans lequel La Poste informe la Commune de son souhait de résilier cette convention au 4 septembre 2014 ;

Considérant que cette résiliation entraîne la fin des séjours des enfants de postiers ;

Considérant la baisse de l'activité du service Enfance et la nécessité de supprimer le poste de Directeur des séjours qui n'a plus de raison d'exister ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité technique consulté le 12 février 2015;

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

**PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSEPTIONS**

**Article 1 :** Décide de la suppression d'un emploi permanent à temps complet au tableau des effectifs :



Grade	Ancienne situation	Nouvelle situation
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

## FINANCES

### DELIBERATION N°2015-06 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

*Monsieur le Maire fait part de la diffusion du débat d'orientations budgétaires sur un site par l'opposition, document de travail non encore discuté par l'ensemble du conseil municipal, ce qui est toutefois normal. Par contre, il y a des commentaires non appropriés et ceci est tout à fait regrettable avant que ce document n'ait fait l'objet d'un débat en conseil municipal.*

Monsieur le Maire présente la délibération.

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Suite à la présentation des orientations budgétaires par Monsieur le Maire et au débat qui a eu lieu par la suite ;

**Article unique** : Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2015 et du débat qui a suivi leurs présentations.

*Monsieur Didier GIARD prend la parole pour intervenir sur le Débat d'Orientations Budgétaires :*

*« Il est très regrettable que la commission des Finances ait été convoquée un vendredi à 18h pour un conseil municipal le lundi soir suivant. C'est comme si on souhaitait par tous les moyens éviter les questions et dans tous les cas les réponses. Ou alors cela veut dire que tout est préparé bien tard.*

*Malgré cela, ce DOB est l'occasion pour la première fois d'avoir un débat politique sur la gestion de la ville par la majorité municipale et son maire.*

*Malheureusement ce débat sera faussé car vous soumettez aux élus de la ville un document de 14 pages où :*

- *il n'y a aucun chiffre d'estimation des recettes attendues comparées à celles des années précédentes,*
- *il en est de même pour les dépenses, particulièrement pour les postes principaux du budget de fonctionnement.*

*Les articles du code général des collectivités territoriales sont pourtant clairs : lorsque la note explicative de synthèse communiquée n'est pas suffisamment détaillée, notamment si elle ne comporte pas d'éléments d'analyse prospective, (il n'y en a pas) ni d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution (rien non plus) et sur l'évolution des taux de la fiscalité locale (une amorce), le débat sur les orientations budgétaires doit être regardé comme s'étant tenu sans que les membres de l'assemblée délibérante aient bénéficié de l'information prévue par les dispositions législatives applicables. Cette circonstance constitue une irrégularité substantielle de nature à entacher d'irrégularité la procédure d'adoption du budget primitif. La jurisprudence est là-dessus intransigeante et constante depuis 2005) : (CAA (CAA Douai 14 juin 2005, Commune de Breteuil-sur-Noye ; TA Nice 10 novembre 2006, M. Antoine Di Lorio c/ Commune de La Valette-du-Var ; TA Nice 19 janvier 2007, M. Bruno Lang c/ Commune de Mouans-Sartoux).*

*J'invite chacun à prendre connaissance des 13 pages du DOB 2014 préparé par nous-mêmes où vous trouverez : de nombreux autres ratios et indicateurs, les grandes lignes des résultats prévisionnels de l'exercice 2013, les restes à réaliser en dépenses et recettes, les grandes masses du budget 2014 avec en détail les hypothèses retenues pour les recettes de fonctionnement, les produits des services (projections en impôts et taxes, dotations et subventions) et les hypothèses des dépenses de fonctionnement, les recettes et*

*les dépenses d'investissement. J'ai fait la même chose en présentant pendant 6 ans les budgets du SYAGE. Ici, il n'y a presque rien de tout cela.*

*Devant l'impossibilité de discuter sur les grandes masses, il va être très difficile d'avoir un véritable Débat d'Orientation Budgétaire tel que le prévoit la loi. Par contre nous allons devoir dénoncer vos mensonges, vos contradictions et vos omissions. In fine, nous tenterons de comprendre vers quel destin semble s'engager Villecresnes.*

#### *Affirmations mensongères*

*Page 5, c, section d'investissement : "les investissements réalisés au cours de ces dernières années sont inférieurs de près de la moitié aux dépenses réalisées par les communes franciliennes comparables".*

*En la matière il n'y a qu'un seul juge, les chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur. Les chiffres de dépenses d'équipement de Villecresnes s'élèvent en moyenne de 2008 à 2013 à 386€, et à 411€/habitant pour la strate des communes comparables, ceci sans augmentation d'impôts et sans surendettement. Villecresnes se situe donc à 6,1% de la moyenne générale et non à "près de la moitié" comme vous l'écrivez. A ce stade, ce n'est plus une erreur, c'est un mensonge.*

*Toujours page 5, vous écrivez que "la commune a puisé dans ses réserves ... et qu'elle a cédé de l'actif pour se remettre à flot". Nous avons vendu à Valophis un terrain 2,2 M€ qui a permis de financer l'achat de toute la partie tennis du Bois d'Auteuil, avec un club de tennis désormais en un seul lieu et aux installations améliorées. Vaut-il mieux avoir un terrain rue d'Yerres, aux possibilités réduites pour la collectivité, ou bien doter la commune en pleine propriété d'installations sportives et de loisirs de qualité ? Fallait-il laisser des promoteurs agir à leur guise sur des terrains rue du Dr Bertrand que les propriétaires devaient absolument vendre, ou préempter ces mêmes terrains pour permettre de réaliser une Résidence Seniors à 200 m du centre-ville ? Demandez aux résidents ce qu'ils en pensent ! En l'espèce il s'agit donc d'une gestion très saine qui part d'actifs et de non actifs de la ville, pour les transformer en actifs plus intéressants pour la ville. C'est cela de la bonne gestion et une juste vision de nos intérêts. Alors évidemment au moment de la vente du terrain de la rue d'Yerres il y a une augmentation des recettes, et puis ensuite des dépenses, qui se voient sur les courbes, mais il faut comprendre à quoi cela se réfère. Tout cela, vous ne l'expliquez pas.*

#### *Contradictions*

*Résumons : durant six années, l'opposition par l'intermédiaire de son porte-parole pour les finances Gérard GUILLE, a exprimé à chaque débat son inquiétude devant la dérive des finances de Villecresnes. Ceci a largement argumenté votre campagne municipale et j'ai déjà expliqué, lors de précédents conseils, l'utilisation déloyale que vous avez faite de chiffres sortis de leur contexte.*

*Lisons ce DOB 2015 : "Toutes les catégories de collectivités ont été affectées par la progression plus lente des recettes que celle des dépenses" et vous allez plus loin en affirmant "il faut rappeler que la commune de Villecresnes est confrontée aux problématiques d'une commune de 10.000 habitants et plus, tout en percevant les ressources d'une collectivité de strate inférieure d'où des demandes incessantes d'augmentation des services publics".*

*Donc vous reconnaissez, qu'il y a une tendance générale à la contraction des finances des collectivités dont celle de Villecresnes qui ne dispose pas des ressources habituelles de villes comparables. Le reconnaître plus tôt, aurait évité beaucoup de malentendus !*

*Mais où cela devient extraordinaire c'est quand vous nous expliquez que la ville est sous-endettée et que son ratio de désendettement (encours de la dette/épargne brute de l'année) n'étant que de 5 ans, pour une bonne gestion il faudrait le faire passer entre 7 et 12 ans ! Là on se dit, que l'on a vraiment été des idiots et que l'on aurait dû endetter beaucoup plus la ville. Alors Monsieur Gérard GUILLE -opposant- aurait été content. Mais il dénonçait les dérives financières de la ville. On n'y comprend plus rien !*

*Autre perle : nous sommes peu endettés mais nous avons 83,5% de taux fixe et selon vous c'est de la mauvaise gestion car il faut avoir beaucoup plus de taux variable.*

*Allez interroger Monsieur Sylvain BERRIOS, député-maire de Saint-Maur, Monsieur Guy Geoffroy, Président de notre SIVOM, tous les responsables de collectivités qui doivent faire face aux dérives des taux variables et des emprunts toxiques dont ils ont hérités pour voir ce qu'ils en pensent. Selon vous il faut emprunter davantage et faire passer notre pourcentage de taux fixe, comme je l'ai entendu en commission des finances, de 83,5% à 65 ou 70%. C'est énorme, comme dirait Fabrice Lucchini !*

*Pour commencer, 53,69% des emprunts en cours ne sont pas de notre fait. Ensuite, vous êtes en train d'affirmer aux Villecresnois, que vous connaissez sur le moyen et le long terme l'évolution de la situation déflationniste en Europe, que vous maîtrisez les masses de liquidités dans le monde, beaucoup de phénomènes géopolitiques et géoéconomiques, et une foule d'autres facteurs, ce qui vous permet de prévoir l'évolution des taux variables. Et que dans ces conditions, puisque vous savez tout, vous pouvez vous permettre de jouer avec les finances des Villecresnois. Mais ce n'est pas votre argent, c'est celui de la collectivité ! Si vous voulez jouer aux petits spéculateurs, faites-le pour vous même, mais pas pour nous. Heureusement que les municipalités qui se sont succédées ont géré les taux d'emprunt relativement de la même manière, ce qui fait que nous connaissons notre dette, et qu'il est possible de la maîtriser. Ce que vous avez affirmé est très grave !*

### *Omissions*

*Vous indiquez dans la courbe des dépenses de personnel des chiffres passant de 4M€ en 2008 à environ 6M€ en 2015, et ceci sans autres explications. Vous ne manquez pas de culot !*

*1°. Vous ne mentionnez pas qu'en début 2008, la ville est sous-administrée : nous avons progressivement créé une police municipale et un service propreté, une direction de l'urbanisme, une direction de la communication, une direction des ressources humaines, en général un renforcement de l'encadrement et des services techniques, engagés ou repris du personnel pour la Maison de la Petite Enfance ainsi que pour le Centre de Loisirs du Bois d'Auteuil. Excusez du peu ! Est ce que les familles de Villecresnes le regrettent ?*

*2°. Le maire Daniel WAPPLER a rompu avec une pratique de ses prédécesseurs de se servir du CCAS pour y placer un certain nombre de salaires et masquer diverses rémunérations. Pour stopper cette gestion non saine, vous en conviendrez, certains personnels ont été réintégrés dans l'effectif de la Mairie. L'opposition de l'époque était tout à fait au courant, mais peut-être pas l'ensemble des conseillers de l'actuelle majorité et il est bon de leur faire passer ces informations.*

*Ne pas énoncer ces points factuels, c'est être de mauvaise foi ou ne pas connaître les dossiers.*

*Enfin, et toujours sur les frais de personnel, vous nous parlez de plus de 8% de hausse sur 2015. Faut-il vous indiquer que de 2008 à 2013, avec tous les apports mentionnés à l'instant, la masse salariale a augmenté de 42%, soit 7% par an, inférieurs à vos 8% minimum. Si l'on tient compte de l'augmentation de population, facteur incontournable, alors la hausse n'est que de 23 % sur 6 ans, soit moins de 4% par an, incluant tous les développements de services.*

*Je classe en « omissions » mais je pourrais être beaucoup plus méchant, votre tableau du haut de la page 15, où nous avons pour 2014 une Epargne Brute de 1 068K€ mais une épargne Nette de 146K€. Pourquoi n'indiquez vous pas que s'y trouve vraisemblablement le remboursement de 500K€ de la dernière tranche du Centre de Loisirs, dépense par essence non récurrente et qui va vous permettre de récupérer dès 2015, 500K€ de marge de manoeuvre ?*

*Nous serons très vigilants sur les 400K€ restants.*

*La première leçon de tout ceci, est qu'un conseiller municipal, un électeur de bonne foi, à la seule lecture de votre texte tronqué pourraient penser qu'il y a eu une dérive des dépenses de la précédente équipe et qu'il serait bon de les corriger. Vous voyez tous que la réalité est bien différente.*

*Oui, les faits sont têtus comme vous l'indiquez dans votre texte. Pourtant, vous tentez par tous les moyens de les masquer, et plus grave, depuis 10 mois et demi par votre inaction et votre idéologie, vous n'avez presque rien entrepris et la situation globale s'est détériorée. Cela c'est vrai !*

*Essayons de comprendre où vous en êtes, c'est à dire vers quelles tendances la ville est déjà engagée.*

*Vous parlez globalement de 5M d'investissements en 2015 : 3M€ pour l'école, et 2M€ pour la voirie, les bâtiments etc. Vous y incluez, enfin, la rue du Dr Bertrand et la seconde tranche de l'avenue du Château. Ce programme de 2015 est largement inférieur à notre seul programme de 2014, les Villecresnois y perdent beaucoup.*

*Vous classez en amélioration de la qualité de la vie, « la sécurisation des points accidentogènes » ; c'est bien, mais avec 50K€ seulement, il ne va pas y avoir beaucoup d'améliorations, et si votre intervention en matière de qualité de vie s'arrête aux seuls points accidentogènes, votre fameux "Bien Vivre à Villecresnes va en prendre un coup".*

*Anecdotique, mais symptomatique, dans le DOB nous n'avons pas droit aux grandes masses de dépenses et de recettes, ainsi qu'aux projections, mais par contre les changements d'ampoules, une recherche d'amiante, une chaudière, là nous y avons droit. Nous ne sommes pas contre, cela fait partie des interventions nécessaires d'une collectivité mais nous mettre cela dans le DOB lorsque l'on n'a pas les chiffres globaux, c'est inquiétant sur la manière d'aborder les problèmes.*

*Et c'est là où nous arrivons à un point encore plus intéressant. Vous pouvez reprocher des choses à l'ancienne équipe, mais vous devez nous reconnaître d'avoir élaboré un véritable plan prospectif, étalonné dans le temps, la mise en valeur du Bois d'Auteuil. Ceci avec une véritable vision, que l'on peut discuter, mais une véritable vision. Le raisonnement était, sachant que Villecresnes est sous-équipée, et ne dispose que de ressources limitées, de tirer partie de nos actifs pour réaliser un deuxième cœur de ville avec des équipements améliorés utilisables par toute la population, pour ensuite pouvoir réaménager le centre-ville qui en a bien besoin. En procédant ainsi et en quelques années, nous n'oblitérons pas notre capacité d'améliorer le cadre de vie de nos autres quartiers. C'est la raison pour laquelle, il était nécessaire d'avoir en 2014 un ratio d'endettement très faible, afin de pouvoir emprunter dans des conditions qui ne pénalisent pas les générations futures, pour atteindre un pic d'endettement que nous situons à 2017 pour ensuite amorcer une décrue de nos emprunts et de nos dépenses. Ceci s'appelle une Vision, que l'on peut encore une fois discuter sur certains des termes, mais pas sur le montage financier global. Pour gérer une ville d'un budget de 12M€, il faut savoir gérer des masses.*

*En 10 mois et demi vous avez déjà laissé passer trop d'occasions, parce que vous êtes idéologue et que vous n'avez pas de vision pour Villecresnes dans une Métropole du Grand Paris qui de toute façon se fera, dans une Région Ile de France importante et dans un cadre général globalisé. Ce DOB fait éclater votre manque de vision !*

*On pourrait encore l'admettre, tout le monde n'est pas fait pour gouverner, mais où tout cela devient dangereux c'est lorsque vous nous expliquez "le schéma vertueux de financement des investissements :*

- un autofinancement d'au moins 20%,*
- un subventionnement d'au moins 30 à 35%,*
- et un prêt ne dépassant pas 50% de l'investissement".*

*Pour l'année 2015, cela nous fait, plus ou moins, 1M€ d'autofinancement, 1,5M€ de subventions, et 2,5M€ d'emprunts. Daniel WAPPLER a répété pendant six années que la ville devait avoir 1M€ d'autofinancement et que si l'on n'y arrivait pas une année, il fallait absolument retrouver cette marge l'année suivante. Ceci est dans tous les comptes-rendus. Vous enfoncez des portes ouvertes.*

*On se demande d'ailleurs pourquoi, la ville étant sous-équipée, les taux d'emprunt étant très bas, et nos ratios d'endettement trop bas, vous n'avez pas emprunté en 2014 ? Vous auriez ainsi montré que vous preniez la mesure des problèmes et surtout vous ne menaceriez pas l'ensemble des programmes pluriannuels que cette ville se doit d'avoir dans un délai acceptable.*

*Expliquez à tout le monde comment vous pouvez être sûrs d'avoir 1,5M€ de subventions en 2015, alors même qu'une majeure partie doit venir d'un Contrat Régional. Ce Contrat n'est pas engagé, les dossiers ne sont pas montés, des dossiers de Contrats Régionaux il y en a à la pelle qui s'accumule dans un territoire de 12,5 M d'habitants et de plus tout est bloqué jusqu'aux élections de fin 2015. Quel qu'en soit le résultat tout prendra des mois pour redémarrer et un Contrat Régional c'est long... Chers collègues de la Majorité, lorsque vous allez voter le Budget Prévisionnel, pensez à tout cela !*

*Vous voulez faire 1 à 2% de réduction des frais de fonctionnement sur le Compte Administratif de 2015, faites-les !*

*Une précision : page 6 vous indiquez dans le tableau des politiques d'abattements que pour les personnes handicapées ou invalides il n'y a pas d'abattement, or nous avons voté un taux de 10%, merci de bien vouloir le rectifier.*

*Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, tout cet enfumage n'a qu'un seul but, à savoir, tenter de justifier une hausse d'impôts d'au moins 700.000€ de la Taxe d'Habitation alors que nous savons tous qu'elle est déjà à un taux élevé. Notons que nous n'avons pas fait d'augmentation pendant six ans, tout en restant sous-endettés. Nous appelons cela de la saine et vertueuse gestion!*

*Ces 700K€ à minima, parce qu'une augmentation de la Taxe d'habitation se répercute sur d'autres choses, vont couvrir pour 350K€ les baisses de dotations de l'Etat. Daniel WAPPLER avait averti le Conseil dès la fin 2013 et le début 2014 que nos dotations baisseraient d'au moins 300K€, là encore tout était connu.*

*Pour les autres 350K€, ils vont servir, vous nous dites, à augmenter le virement à la section de fonctionnement et renforcer notre autofinancement. Avec les maigres chiffres que nous avons dans ce DOB, mais avec ce que nous savons, et avec la manière dont vous vous y prenez, nous vous disons que ces 350K€ ne suffiront peut-être pas à ramener votre épargne Nette à 1M€.*

*Dès lors si vous respectez votre programme d'investissement, vous ne serez pas à 2,5M€ d'emprunts mais à beaucoup plus. Et comme vous ne pouvez pas toucher aux 3M€ de l'école, il y a beaucoup de soucis à se faire. Peu de chiffres, de rares prévisions hasardeuses, des analyses douteuses, au vu de ces éléments objectifs, nous sommes inquiets, car la situation financière de Villecresnes, dans tous les cas celle des Villecresnois, va se dégrader. L'on n'est même pas sûr que vous puissiez réaliser dans les temps les maigres programmes que vous envisagez. C'est triste ! »*

*Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas d'accord avec les chiffres énoncés par Monsieur GIARD.*

*Les accroissements en matière de fonctionnement ont été excessivement importants et comme le rappelait Monsieur GIARD d'une façon tout à fait exacte, tout le long de la mandature précédente. Monsieur le Maire précise qu'il s'était inquiété quand il était dans l'opposition, de l'augmentation de ces frais de fonctionnement et de la dégradation d'un certain nombre de ratios, demandant à l'époque de prévoir les difficultés que pourrait avoir la commune avec l'Etat qui devait réduire les subventions.*

*La réponse a toujours été « on continue dans la réalisation de notre programme ». Ce qui fait qu'il y a eu au cours du mandat précédent une dégradation de la situation financière de la commune.*

*L'épargne nette, c'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, cette épargne nette a considérablement baissé puisque même si on rajoute les 146k€ de 2014 (500k€ qui concerne la Poste qui sont en one shot) cela fait 646k€ ce qui est plus faible qu'en 2013. Nous sommes avec une épargne nette qui est trop faible et qu'il faut absolument rétablir.*

*En ce qui concerne le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, Monsieur le Maire s'étonne que l'opposition soit satisfaite d'un versement de 1M€. Compte tenu de l'accroissement de la masse budgétaire globale nous devrions être à 1,3/1,4M€ si nous conservions les proportions. Nous avons été obligés de réduire le virement pour finir le budget 2014, ce virement a été que de 400.000€ au lieu de 1M€ ce qui a permis de payer les employés.*

*Vous avez parlé des dépenses de personnel qui avaient augmenté. Nous avons mis 8%, c'est une évaluation mais c'est à personnel constant avec le glissement vieillesse technicité. Nous n'avons pas de marge de manœuvre.*

*Concernant la rue du Docteur Bertrand, Monsieur le Maire rappelle, que l'opposition avait inscrit impudemment au budget 3M€, une recette qui n'a jamais été obtenue en 2014. Cette dernière devait financer la rue du Docteur Bertrand entre autres. C'est le promoteur qui ne vendait pas, ce n'est pas Monsieur le Maire qui a demandé d'avoir des pavillons à la place des immeubles. L'ancien maire avait indiqué au maire actuel qu'il y avait de ce problème de recette. Donc Monsieur le Maire indique qu'il n'inscrira pas au budget 2015 cette recette considérée encore comme fictive. La rue du Docteur Bertrand sera inscrite au budget 2015 malgré le manque de recette en 2015.*

*Concernant le ratio de désendettement, il est aujourd'hui de 5 pour Villecresnes, nous avons une marge de manœuvre pour l'endettement et nous pouvons le passer entre 7 et 12 ce qui permet d'emprunter. Il y a un besoin complémentaire d'équipements pour la commune de Villecresnes au vu de l'accroissement de la population.*

*En ce qui concerne les impôts, nous avons une baisse des subventions de l'Etat de 350.000€ prévus, plus la nécessité de palier d'une part à l'augmentation des frais de personnel et d'autre part au virement de la section de fonctionnement qui nous permettra un meilleur autofinancement et sans cette augmentation nous serons incapables de faire l'un et l'autre. Nous avons une vision réaliste des choses.*

*Monsieur GIARD rappelle à chacun d'aller vérifier les chiffres de la DGSL.*

*Sur le terrain du Bois Prie Dieu, Monsieur Didier GIARD indique que pour être payé en 2014 la solution était simple, elle était avec la caisse des dépôts et de consignations, un organisme qui aurait pris ces logements pour son compte d'1% patronal et l'affaire aurait été réglée en 2014 même si le promoteur n'avait pas vendu l'ensemble, puisque l'on serait arrivé au quota où il était obligé de payer.*

*Monsieur le Maire rappelle l'épargne nette pour revenir sur la somme de 146.000€, nous avons 400.000€ de remboursement de capital + les 500.000€, plus d'autres choses, nous arrivons au 1M€.*

*Monsieur FOSSOYEUX intervient et rappelle à Monsieur GIARD qu'au bout de six ans de gestion, il ne comprend toujours pas pourquoi dans le dernier budget en 2014, la commune ne pouvait pas payer les salaires à mi-décembre.*

*Monsieur GIARD répond qu'il ne sait pas ce que la commune a dépensé de début avril à fin décembre et qu'il le verrait dans le compte administratif du mois de juin prochain.*

*Monsieur FOSSOYEUX lui rappelle qu'il est arrivé à la commission des finances à 18h mais que les documents du DOB avaient été diffusés vers 16h00.*

*Monsieur GIARD répond qu'il n'a rien diffusé. Il rappelle qu'il fait un commentaire assez élaboré et qu'il s'en tient aux explications qu'il a données, aux inquiétudes qu'il a soulevées.*

*Monsieur FOSSOYEUX prend note des inquiétudes de Monsieur GIARD dites le vendredi soir.*

### **Questions orales adressées à Monsieur le Maire par le Groupe Villecresnes Avenir**

1<sup>ère</sup> question :

Étant donné l'importance que vous avez accordée au rapport d'audit financier dans les publications municipales, nous souhaiterions :

- 1 – qu'il soit publié dans son intégralité sur le site internet de la ville,
- 2 - avoir communication du coût de cet audit, avec si possible une copie de la facture.

*Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas souhaité que l'audit soit diffusé sur le site Internet de la ville, car c'est un document de travail interne. Le coût de cet audit sera mis sur le compte administratif.*

2<sup>ème</sup> question :

Le journal le Parisien a publié le 29 janvier un article traitant d'un club des « reconstruteurs » initié par Madame Péresse. Nous y avons découvert que Villecresnes faisait partie des 9 villes adhérentes du Val-de-Marne.

Selon Madame Péresse « les maires UMP et centristes veulent du logement ».

Selon Monsieur Herbillon « il faut battre en brèche l'idée que les maires de droite s'opposent aux logements sociaux ».

Dans ce contexte :

Pouvez-vous nous faire un point précis sur les projets VALOPHIS de l'impasse de la Ferme et du chemin des Closeaux.

Pouvez-vous nous communiquer le nombre total de logements sociaux qui seront construits durant votre mandature?

*Le Parisien : Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais adhéré à un club des reconstruteurs et il en a informé Madame Péresse.*

*Les projets :*

*l'Impasse de la Ferme : c'est un terrain qui a été préempté par l'Etat lorsque le Préfet en avait le droit, il n'en a plus le droit aujourd'hui. Il y avait 51 logements sociaux prévus, à ce jour rien n'a été déposé, nous n'avons pas plus d'information.*

*Le chemin des Closeaux : le terrain a été acheté par Valophis en 2012 pour la création de logements sociaux. Il y a 14 logements prévus et un permis a été déposé qui est en instruction à ce jour.*

*Nombre de logements sociaux : je tiendrais les engagements que je serais obligé de tenir par rapport aux obligations du Préfet.*

3<sup>ème</sup> question :

Pour quelles raisons, la gestion financière du salon des arts, culture et gastronomie, manifestation municipale, n'a-t-elle pas été assurée par les services de la ville mais par le CCAS, établissement public communal indépendant de la municipalité?

*Salon Art : il s'agit simplement d'une aide de la Directrice du CCAS pour la réception des chèques et non pas d'une gestion financière.*

4<sup>ème</sup> question :

En application de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS), chaque employeur public devait élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au-delà de cette obligation légale, peut-on savoir où en est notre collectivité dans la prévention de ces RPS? Quelles actions sont menées, quelles mesures sont prises aujourd'hui pour faire face à la montée du stress et de la souffrance au travail?

*Document unique : Monsieur le Maire demande pourquoi l'ancienne équipe n'a pas élaboré ce document qui était obligatoire depuis 2001. Monsieur le Maire rappelle que depuis son arrivée, la création du CHSCT a été faite et que l'équipe municipale a commencé à faire le nécessaire pour l'analyse des risques et c'est pour cette raison qu'il a été créé le poste évoqué précédemment. L'élaboration de ce document unique nécessite des compétences fortes en travaux particulièrement sur les services techniques et c'est pour cela qu'à été nommée une personne.*

5<sup>ème</sup> question :

Des réunions de quartiers se sont tenues début novembre. Lors de ces réunions, il avait été demandé que des comptes rendus soient mis en ligne sur le site internet de la ville. Plus de 3 mois après, il n'y a toujours rien. Pourquoi?

D'une manière générale pouvez-vous nous exposer votre vision en matière de démocratie locale?

*Réunions de quartiers : nous n'avons pas mis en ligne ces comptes-rendus car les réunions de quartiers étaient axées sur le plan de circulation. Nous avons fait une synthèse des réunions de quartiers au niveau du plan de circulation que nous avons mis avec les résultats du questionnaire. Nous allons mettre en œuvre un certain nombre de choses.*

*Démocratie locale : Monsieur le Maire propose de relire le programme de la campagne électorale.*

6<sup>ème</sup> question :

Nous vous avons adressé, il y a près d'un mois, une demande de recours gracieux, concernant la libre expression de notre groupe sur le site internet. Quand comptez-vous nous répondre?

*Recours gracieux : Monsieur le Maire a répondu à toutes les demandes par lettre recommandée.*

LA SEANCE EST LEVÉE À 22H30.